

Budget des dotations pour l'exercice 1893.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.		
Art. 1 ^{er} . Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) fr.	3,300,000 »	3,500,000 »
Art. 2. Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.		
Art. 3. Sénat	105,000 »	105,000 »
CHAPITRE III.		
Art. 4. Chambre des représentants	922,600 »	922,600 »
CHAPITRE IV.		
COUR DES COMPTES.		
Art. 5. Traitement des membres de la cour	70,780 »	246,800 »
Art. 6. Traitement du personnel des bureaux.	153,680 »	
Art. 7. Matériel et dépenses diverses	20,000 »	
Art. 8. Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	
Art. 9. Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	1,000 »	
Total du budget des dotations. . fr.		4,774,200 »

634. — 30 DÉCEMBRE 1892. — Loi
contenant le budget des non-valeurs et des
remboursements pour l'exercice 1893 (1).
(Monit. du 31 décembre 1892.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des non-

valeurs et des remboursements est fixé, pour
l'exercice 1893, à la somme d'un million cinq
cent vingt-neuf mille francs (fr. 1,529,000),
conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,
M. A. BEERNAERT.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1891-1892.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et
texte du projet de loi. Séance du 26 février 1892,
p. 244.

Séance extraordinaire de 1892.

Annales parlementaires. — Nouveau dépôt du pro-
jet de loi. Séance du 20 juillet 1892, p. 53.

Séance de 1892-1893.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance
du 17 novembre 1892, p. 87. — Discussion et adoption.
Séance du 22 novembre 1892, p. 118-119.

SÉNAT.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.
Séance du 21 décembre 1892, p. 89.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1893.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER. — NON-VALEURS.		
Art. 1 ^{er} . Non-valeurs sur la contribution foncière fr.	195,000 »	554,000 »
Art. 2. — — — personnelle	215,000 »	
Art. 3. — — — sur le droit de patente	130,000 »	
Art. 4. — — — sur les redevances des mines.	5,000 »	
Art. 5. Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	
CHAPITRE II. — REMBOURSEMENTS.		
Art. 6. <i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 »	975,000 »
Art. 7. <i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistre- ment, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	550,000 »	
Art. 8. <i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent budget.</i> — Remboursements divers	1,000 »	
Art. 9. <i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fa- naux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	2,000 »	
Art. 10. <i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	132,000 »	
Art. 11. Déficit des divers comptes de l'Etat (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	1,529,000 »
Total du budget des non-valeurs et des remboursements. . fr.		

635. — 30 DÉCEMBRE 1892. — Loi
contenant le budget des recettes et des dépenses
pour ordre de l'exercice 1893 (1). (Moniteur
du 31 décembre 1892.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les recettes et les
dépenses pour ordre de l'exercice 1893 sont

évaluées respectivement à la somme de un
milliard treize millions cent soixante-trois
mille deux cent six francs quatre-vingt-quatre
centimes (fr. 1,013,163,206-84), conformé-
ment au tableau ci-annexé.

Promulgons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,
M. A. BEERNAERT.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance de 1891-1892.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et
texte du projet de loi. Séance du 26 février 1892,
p. 244-245.

Séance extraordinaire de 1892.

Annales parlementaires. — Nouveau dépôt du projet
de loi. Séance du 20 juillet 1892, p. 53.

Séance de 1892-1893.

Documents parlementaires. — Amendements, p. 55.
Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance
du 7 décembre 1892, p. 221. — Discussion et adoption.
Séance du 28 décembre 1892, p. 387-389.

SÉNAT.

Séance de 1892-1893.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Dis-
cussion et adoption. Séance du 24 décembre 1892,
p. 115-118.